

Commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 25 FEVRIER 2016 COMPTE RENDU

L'an deux mil seize, le vingt-cinq février à 20H30, le Conseil municipal de la commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Georges ETALLAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 février 2016.

<u>Etaient présents</u> : Mmes	B. ANTHOINE	J. DUTOIT	I. FILOCHE
B. GONDOUIN	F. MELCHIOR-BONNET	L. MEROTTO	C. PONCINI
V. THORET-MAIRESSE			
Mrs	C. BEROUJON	P. CHASSOT	F. DRICOURT
G. ETALLAZ	Y. HELLEGOUARCH	F. MAZIT-SCHREY	F. MEGEVAND
G. SOCQUET	P.-H. THEVENOZ	R. VICAT	

Absent(s) : H. DE MONCEAU - C. LEMOUCHER

Absent(s) excusé(s) : A. GOSTELI

C. BADO qui a donné pouvoir à C. BEROUJON
J.-C. BOILLON qui a donné pouvoir à B. GONDOUIN
D. BONNEFOY qui a donné pouvoir à P.-H. THEVENOZ
R. BORNE qui a donné pouvoir à B. ANTHOINE
T. HUMBLOT qui a donné pouvoir à V. THORET-MAIRESSE
F. UJHAZI qui a donné pouvoir à P. CHASSOT

France MELCHIOR-BONNET est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion (28.01.2016) est validé par les élus présents.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la séance.

FINANCES

Budget général – Compte administratif 2015 et compte de gestion

Monsieur le Maire-Adjoint en charge des finances présente les comptes de l'exercice 2015 et commente les résultats ci-après du budget général de la commune.

Section de fonctionnement :

- recettes 2015 :	4.404.413,50 €
- dépenses 2015 :	3.520.619,37 €
- excédent de la section :	<u>883.794,13 €</u>

A titre indicatif, l'excédent 2014 était de 1.259.318,88 €, il avait été intégralement affecté à l'investissement 2015.

Section d'investissement :

- recettes 2015 :	2.036.737,60 €
- dépenses 2015 :	2.092.939,59 €
- résultat exercice :	- 56.201,99 €
- excédent 2014 :	514.511,88 €
- excédent de la section :	<u>458.309,89 €</u>

Le résultat global de clôture est un excédent de **1.342.104,02 €**.

Le compte administratif présenté est conforme aux écritures établies par le comptable du Trésor public entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015.

Après avoir demandé aux conseillers municipaux s'ils avaient des questions sur les comptes présentés et répondu aux questions posées, Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2015.

G. SOCQUET demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte administratif 2015.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de résultats de l'exercice 2015.

Ensuite, en présence du Maire, l'assemblée adopte le compte de gestion établi par le comptable public, receveur municipal.

Débat d'Orientation Budgétaire 2016

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre des dispositions des articles 11, 12 et 15 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 portant organisation du débat d'orientation budgétaire dans les communes de plus de 3.500 habitants, Monsieur le Maire-Adjoint en charge des finances indique que le D.O.B. est une étape obligatoire de la procédure budgétaire compte tenu de la population de notre collectivité (la population totale de Collonges-sous-Salève au 1^{er} janvier 2016 est de 4.038 habitants – chiffre INSEE). Le débat doit permettre aux élus de mieux appréhender la situation économique générale et la situation économique et financière de la collectivité.

Le débat porte sur les orientations qui vont permettre de préparer le budget 2016 en évoquant les investissements à réaliser (voirie, bâtiments, gros matériels ...), la dette, les frais de personnel avec perspective d'embauche éventuelle, les services à la population, les frais inhérents aux structures communales, etc. ...

La situation économique internationale et française a été évoquée avec des informations sur la loi de finances 2016, qui fixe les objectifs de l'Etat pour ramener le déficit public en 2017 en-dessous du seuil de 3% du P.I.B. (critère de Maastricht) avec une stabilisation du poids de la dette. Pour 2016, le déficit budgétaire de l'État devrait représenter 3,30 % du P.I.B. et la dette publique 96,50 % du P.I.B.

La loi de finances 2016 prévoit un plan d'économie de 16 milliards d'euros avec une diminution de 9,60% de la DGF allouée aux collectivités par rapport à 2015.

Une vraie réflexion stratégique pluriannuelle doit donc être engagée par les collectivités pour continuer, malgré la baisse des dotations, à assurer les projets d'investissement et continuer à offrir des services de qualité à la population.

Au niveau intercommunal (C.C.G.) :

La D.G.F. est en baisse (- 381.862 €). Elle passe de 1.839.833 € en 2015 à 1.457.971 € en 2016 (estimation). Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.) devrait atteindre 547.300 € en 2016 contre 400.298 € en 2015.

Le prélèvement en faveur de la C.C.G. sur les fonds genevois des communes de 2 % initié en 2015 est maintenu. Une enveloppe annuelle sur la compensation des fonds genevois est allouée depuis 2015 aux EPCI par le département ; ce qui représente 1.600.000 € pour la C.C.G.

La C.C.G. augmentera ses taux d'imposition de 2 %.

Le budget 2016 de la C.C.G va par ailleurs rester fortement impacté par le transfert de la compétence petite enfance au 1^{er} janvier 2015.

Dans le cadre du schéma de mutualisation approuvé le 14 décembre 2015, 5 axes prioritaires ont été retenus :

- marchés publics / commande publique ;
- ressources humaines ;
- informatique ;
- services techniques ;
- police.

L'axe le plus avancé est celui qui concerne la commande publique. Un service commun est en cours de constitution pour un démarrage en janvier 2017. M. le Maire indique que les communes resteront décisionnaires sur le choix des entreprises.

Au niveau communal :

Concernant la fiscalité, les valeurs locatives (bases d'imposition des propriétés bâties et non bâties) sont revalorisées de 1 % en 2016. La reconduction des taux d'imposition sera proposée à l'assemblée lors du vote du budget.

Le niveau d'endettement de la collectivité reste mesuré en 2016. Aucun emprunt n'a été contracté depuis 2010. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2016 est de 4.359.458,72 €. La capacité de désendettement au 31/12/2015 est de 2,06 années (encours / autofinancement).

La dette contractée auprès du SYANE au 1^{er} janvier 2016 est de 576.375,12 € avec une annuité de 76.091,10 €. Si on cumule les « deux dettes », la capacité de désendettement au 31.12.2015 est de 2,34 années.

Il informe l'assemblée des propositions formulées par les commissions « Finances » et « Travaux » pour les travaux d'investissement 2016.

Etudes diverses :

- Révision P.L.U. : solde marchés EPODE et EFU + mission sur O.A.P.
- Eaux pluviales (solde)
- Audit Adap
- Etude rue Verdi et route de Bossey (église à Route de Champs Polliens)
- Etude eaux pluviales sur l'ensemble du territoire communal (Route de Genève – Chemin des Longets)

Bâtiments :

- Vestiaires stade de football et MO Espace Omnisports du Salève (solde marchés)
- Rénovation appartement du bâtiment « La Ruche »
- Démolition ancienne salle tennis de table
- Bâtiment des services techniques : agrandissement de la surface couverte

Voirie et réseaux :

- Goudronnage divers (marché à bons de commande)
- Réseau eaux pluviales chemin des Longets (solde)
- Carrefour R.D. 45 / R.D. 145 au niveau du départ d'Orjobet
- Carrefour Chemin des Bornands – Route du Champ Polliens (projet porté par la commune de Bossey)
- Liaison piétonne « chemin du plan »
- Sortie hameau La Combe et trottoirs entre La Combe et l'aire de loisirs du Péroutzet
- Réseaux d'éclairage public suite au diagnostic du SYANE (1^{ère} tranche)
- Enfouissement réseaux secs Route du Coin (SYANE) – 2^{ème} tranche

Equipements et aménagement divers :

- 1 véhicule services
- Mobiliers vestiaires stade
- Décoration de Noël et mobiliers urbains (abris bus, etc...)
- Vidéo protection E.O.S. et stade + écoles
- Equipements services techniques : multi benne / souffleuse / tondeuse

Acquisitions foncières et autres :

- Bâtiment Le Nymphéa
- Locaux du diocèse (ancien presbytère)
- Acquisitions foncières de régularisation pour voirie

Sécurité :

- Gilets pare-balles pour Police municipale
- P.V. électronique
- Armement pour Police municipale

L'évolution de la masse salariale, tenant compte des changements de situation et de temps de travail des agents, a été de 0,68 % en 2015 par rapport à 2014. Elle devrait être nulle voir négative en 2016 compte-tenu des départs en retraite.

Des documents sur la fréquentation et les coûts du service enfance jeunesse et des services périscolaires (cantine – garderie – étude surveillée) ont également été présentés.

Le Conseil municipal, après avoir débattu :

- PREND ACTE des orientations budgétaires proposées pour l'élaboration du budget 2016.

Subventions

Monsieur le Maire-adjoint en charge des finances propose à l'assemblée d'allouer cinq subventions en ce début d'année avant le vote global des subventions aux associations qui intervient en avril :

- C.C.A.S. : 18.000 € pour le financement du budget de fonctionnement 2016

- Coopérative scolaire « Charles Perrault » : 4.500 € pour le financement de 2 classes découvertes à Lyon pour les classes de CM2 (4 jours) et de CM1, CE2, CE1, CP (2 jours). Le coût total du projet est de 13.402 €. La subvention proposée représente 1/3 de la dépense.
- Ecole Saint-Vincent : 1.400 € pour le financement d'une classe verte aux Carroz d'Arâches (5 jours) destinée aux classes de CM1, dont le coût global est estimé à 6.300 €.
- Club « Nature et sports de montagne du Salève » : 650 € pour la distribution de la revue municipale d'hiver 2016.
- Course cycliste « Annemasse Bellegarde » : 100 € prix pour les jeunes participants de – de 21 ans lors du passage à Collonges-sous-Salève

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- DÉCIDE à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes :
 - C.C.A.S. : 18.000 €
 - Coopérative scolaire « Charles Perrault » : 4.500 €
 - Club « Nature et sports de montagne du Salève » : 650 €
 - Course cycliste Annemasse Bellegarde : 100 €
- CHARGE le Maire du règlement des 4 subventions précitées.
- DÉCIDE de reporter l'attribution de la subvention à l'école Saint-Vincent. La dotation sera effectuée en fonction du nombre d'élèves domiciliés sur la commune (prorata avec le montant alloué à l'école publique).

TRAVAUX

Modification du carrefour du Coin entre les R.D. 45 et 145

Choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire expose que le réaménagement de ce carrefour a été demandé depuis de nombreuses années au département.

Le dossier a été réactivé en 2015 et la commission infrastructures routières transports et mobilité du Conseil départemental a retenu l'opération dans sa programmation 2016.

Un dossier de prise en considération a été établi par les services départementaux et un avis favorable a été émis sur le projet technique d'aménagement. Le coût global est estimé à 550.000 € T.T.C. La participation financière du département sera de l'ordre de 50 % du montant des travaux.

Le projet étant situé en agglomération, la maîtrise d'ouvrage doit être portée par la commune.

Il rappelle à l'assemblée que la maîtrise d'œuvre des travaux doit être confiée, conformément à la loi M.O.P. du 12 juillet 1965 modifiée et au code des marchés publics, après consultation sur références et moyens.

La commune a lancé une consultation sur références et moyens auprès de 7 bureaux d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Les bureaux suivants ont déposé une offre :

- Infraroute – Cluses ;
- Sitetudes – Lyon ;
- A. et Th. Vial-Collet – Saint-Pierre-en-Faucigny ;
- Profils Etudes – Annecy ;
- Ingerop – Seynod.

La commission communale d'appel d'offres et d'attribution réunie le lundi 22 février pour examiner les offres reçues propose de retenir la Sarl Profils Etudes.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- CONFIRME à l'unanimité le choix de la Sarl Profils Etudes pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement visé en titre ;
- PRECISE que le contrat de maîtrise d'œuvre sera finalisé ultérieurement et prend acte que le taux d'honoraires donné à titre indicatif est de l'ordre de 3,40 % avec une mission « DESC » forfaitaire ;
- CHARGE le Maire de la négociation du contrat à passer et de la mise en œuvre de ce projet.

URBANISME - CONTENTIEUX

Recours S.C.I. M.J.A. – Défense des intérêts de la commune devant le Tribunal administratif de Grenoble

Monsieur le Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme informe l'assemblée d'un recours en annulation déposé devant le tribunal administratif de Grenoble le 2 février 2016 par le cabinet d'avocats LEVANTI pour le compte de la SCI M.J.A. – Mr Alexandre RESTELLINI – à l'encontre de l'arrêté en date du 15 décembre 2015 opposant un sursis à statuer à la demande de permis d'aménager pour la réalisation d'un lotissement de 4 lots déposé sur un terrain au lieu-dit « La Combe » d'une surface de 12.917m².

Le motif du sursis à statuer à la demande étant le classement envisagé en zone naturelle N du terrain dans le futur PLU en cours d'élaboration.

Entendu cet exposé et considérant la mise en cause de la commune, le conseil municipal, après avoir délibéré :

- AUTORISE à l'unanimité le Maire à ester en justice dans le cadre de ce recours et le mandate pour assurer la défense des intérêts de la commune devant les différentes juridictions et notamment le tribunal administratif de Grenoble ;
- MANDATE la société CDMF Avocats représentée par Maître FIAT de Grenoble pour la défense de la commune dans cette procédure

DIVERS

Compte rendu des délégations au Maire

Le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises (ci-dessous) dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics :

N° de l'arrêté	Date		Désignation MAPA	Ent. consultées	Offres reçues	Entreprise titulaire	Montant marché en euros T.T.C.
M.01.2016	29.01.2016	F	Fourniture annuelle de papier	7	4	FIDUCIAL	1 471,39 €
M.02.2016	09.02.2016	S	Missions CTC et SPS pour la rénovation du bâtiment dit "La Ruche"	4	4	QUALICONSULT	4 032,00 € (CTC)
							2 880,00 € (SPS)

Il donne ensuite connaissance à l'assemblée des déclarations d'intentions d'aliéner déposées en mairie par les notaires depuis le 28 janvier dernier et qui ont été transmises à l'E.P.F. 74 dans les 48 heures pour traitement.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que :

- le Sou des écoles organise son traditionnel vide-grenier le dimanche 22 mai 2016 ;
- la manifestation « Mont Salève en marche » organisée par le Syndicat Mixte du Salève aura lieu le dimanche 4 septembre 2016 ;
- le Syndicat Mixte du Salève recherche un bâtiment pour abriter ses services techniques et ceux du Syndicat Intercommunal d'aménagement du Vuache ;
- les 2 agents du service police municipale vont prochainement être armés et équipés de gilets pare-balles. Un débat sur la question de l'armement s'est tenu.

F. MELCHIOR-BONNET indique que la distribution de la revue municipale d'hiver 2016 est en cours. La distribution est assurée par l'association « Club nature et sports de montagne du Salève ».